



## Motifs de la décision

Projet d'arrêté ministériel de prescriptions générales applicables aux installations classées soumises au régime de l'enregistrement au titre des dépôts de sous-produits animaux (rubrique n°2731 de la nomenclature ICPE).

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 20/11/2014 au 11/12/2014 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-technologiques-r7.html>

Aucune contribution n'a été déposée lors de la consultation menée.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite à plusieurs propositions de modification :

- Modifications demandées par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) :
  - o retour à une distance d'éloignement de 200 m par rapport aux tiers (au lieu des 100 m proposé), conformément à la distance standard pour les installations de dépôt de sous-produits animaux autres qu'AOL;
  - o encadrement spécifique de l'activité de dépôt de sous-produits animaux congelés aménagement du local de stockage des sous-produits animaux congelés (surface maximale fixée à 100 m<sup>2</sup> et hauteur maximale fixée à 7 m ; résistance au feu des matériaux de construction).